

## ADR DE BASE (IB)

### FORMATION INITIALE BASE (IB)

Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application. Cette formation est nécessaire avant d'accéder à toute autre spécialisation pour le transport en citerne.

### Objectifs

- Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses, conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté français TMD.
- Obtenir le certificat ADR en réussissant l'examen final

### Public Visé

Les conducteurs transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes

### Durée

**21.00** Heures

**3** Jours

### Pré Requis

Pas de prérequis

### Parcours pédagogique

#### Les règlements :

- ADR et arrêté français TMD

#### Classification et identification des matières dangereuses.

#### Expériences

- Conditionnement et marquage des colis
- Les exemptions
- Chargement et déchargement
- Documents réglementaires et signalisation

#### Exercices d'extinction de feux réels ou simulateur

**Transport** : règles de conduite spécifiques, tunnels, limitation de vitesse, stationnement, accidentologie

#### Exercice de réalisation d'un transport

- Mesures de sûreté
- Cas spécifiques des déchets

Examen final

### Les + métier

Permettre au conducteur de se spécialiser dans le transport des marchandises dangereuses

### Méthodes et moyens pédagogiques

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Présentation Multimédia - Méthodes pédagogiques - Théorie = 80% - Exercices = 20% Vérification des acquis - Livret de stage

## Qualification Intervenant(e)(s)

formateurs habilités suivant le cahier des charges ministériel

Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation).

## Méthodes et modalités d'évaluation

Exercices d'évaluation, fiche d'émargement et test final requis selon la réglementation ADR et arrêté TMD en vigueur,

Délivrance du certificat de formation (CADR) conforme au modèle de l'ADR (valable 5 ans) si test final réussi.

Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

## Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

Suite parcours possible : transport de matières dangereuses - spécialisation produits pétroliers

## Effectif

De 1 à 16 Personnes



**Contactez-nous !**

**Magali Malvezy**  
assistante administrative

**Tél. : 0559830039**

**Mail : [capl-formation@city-pro.info](mailto:capl-formation@city-pro.info)**

**CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764**